



PONTS NATURELS : CE QU'EN PENSE LA CGT

Comme souvent depuis quelques années, un point sur les ponts naturels 2024 a été ajouté à l'ordre du jour du dernier comité social d'administration local. La CGT a boycotté ce CSAL dont le sujet principal était la répartition des suppressions d'emplois dans la direction pour cette année. Pas question pour nous d'aller discuter un emploi en plus ou en moins dans tel ou tel service (Voir motion jointe).

La CGT n'a donc pas eu la possibilité de se prononcer sur la question des ponts naturels. Or dans les documents du CSAL, il a été proposé aux représentants des personnels de ne valider que la journée du 16 août. Le 10 mai, situé entre les deux jours fériés des 8 et 9 et un week-end, n'était pas envisagé.

La CGT a toujours refusé la logique des ponts naturels. Les congés, les agents doivent pouvoir les prendre quand ils le souhaitent. Si la DGFIP souhaite fermer ses structures à certaines dates, qu'elle octroie une autorisation d'absence aux collègues concernés !

Cette année, donc, non contente d'imposer un jour de congés, la DDFiP 84 se permet de déroger à sa ligne de conduite habituelle, en refusant d'afficher, cinq jours durant, des services fermés au public pendant la campagne d'impôt sur le revenu !

Comme d'habitude, la DDFiP 84 met en place des règles à géométrie très variable. Une fois de plus, la sacro-sainte nécessité de service prévaut sur toute autre considération !

La CGT tient à rappeler que, pont ou pas, campagne IR ou pas, tout refus de congés doit être dûment motivé et peut faire l'objet d'un recours hiérarchique.

Et pour finir, on dit ça, on dit rien, un préavis de grève « préventif » couvre les agents qui choisiraient cette date pour manifester leur ras-le-bol du mépris que nous subissons de manière quotidienne !